

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Demande d'autorisation du projet Lecture à distance – Phases 2 et 3;

No: R-3863-2013

HYDRO-QUÉBEC
Demanderesse

- ET -

OPTION CONSOMMATEURS
Intéressée

DEMANDE D'INTERVENTION D'OPTION CONSOMMATEURS

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, OPTION CONSOMMATEURS EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:

I. PRÉSENTATION DE LA DEMANDERESSE ET DE SON INTÉRÊT

1. Option consommateurs (« OC ») a été constituée en 1983. Elle a succédé à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal qui a été fondée en 1967. Elle est une association coopérative de défense et de promotion des droits des consommateurs à l'échelle nationale.
2. OC s'intéresse activement aux questions reliées à la facture énergétique. À cet effet, elle intervient régulièrement auprès des distributeurs d'énergie pour faciliter la conclusion d'ententes relatives au règlement de comptes en souffrance de clients. Elle offre aussi un service d'aide et de support technique aux consommateurs qui désirent loger une plainte auprès des entreprises de services publics.
3. Elle gère différents projets d'intervention en efficacité énergétique auprès des ménages à faible revenu de Montréal depuis septembre 1996.
4. Depuis décembre 1997, elle est intervenue fréquemment auprès de la Régie de l'énergie dans le cadre des audiences concernant les activités d'Hydro-Québec et ce, tant dans ses activités de distribution que dans ses activités de transport. Son statut d'intervenante fut reconnu à maintes reprises par la Régie et ses interventions furent jugées utiles et pertinentes.

5. Sa place d'affaires ainsi que ses coordonnées sont les suivantes :

Adresse : Option consommateurs
50, rue Ste-Catherine Ouest, Bureau 440
Montréal (Québec), H2X 3V4

Téléphone : 514-598-7288
Télécopieur : 514-598-8511
Courriel : energie_regie@option-consommateurs.org

II. COMMUNICATIONS

6. OC demande que toute communication avec elle en rapport avec le présent dossier soit acheminée à son procureur ainsi qu'à l'analyse externe d'OC :

Me Éric David
Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l.
306, Place d'Youville, Bureau B-10
Montréal (Québec) H2Y 2B6

Téléphone : 514-987-6681
Télécopieur : 514-987-6886
Courriel : edavid@belleaulapointe.com

M. Jules Bélanger
Institut de recherche en économie contemporaine
1030, rue Beaubien Est, Bureau 103
Montréal (Québec) H2S 1T4

Téléphone : 514-380-8916
Télécopieur : 514-380-8918
Courriel : julesbelanger@irec.net

III. MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION

7. À titre d'organisme voué à la défense des intérêts des consommateurs résidentiels, OC possède un intérêt général en matière de tarification et de réglementation de l'électricité.
8. Au fil des ans et afin de défendre les intérêts des consommateurs résidentiels, OC est intervenue régulièrement devant la Régie de l'énergie, entre autres, dans les dossiers R-3708-2009, R-3740-2010 et R-3776-2011, R-3814-2012 et R-3854-2013, ces dossiers ayant trait aux cinq dernières demandes tarifaires d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur).
9. De plus, OC est intervenue dans deux dossiers directement liés à la présente demande, soit les dossiers R-3770-2011 et R-3788-2012, ayant trait respectivement à l'autorisation de la

Phase 1 du projet de Lecture à distance (LAD) et à la fixation des tarifs et conditions de distribution d’électricité relative à une option d’installation d’un compteur n’émettant pas de radiofréquences.

10. OC possède également un intérêt direct à intervenir au présent dossier puisque la demande du Distributeur, si elle est approuvée, aura un impact sur les tarifs du Distributeur. Tout changement aux tarifs des abonnés, dont les consommateurs résidentiels, se répercutera directement sur leur facture.
11. OC, par son intervention dans le présent dossier, souhaite représenter et promouvoir les intérêts des consommateurs résidentiels.

IV. SUJETS, ENJEUX ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

12. Suite à l’étude préliminaire de la demande du Distributeur, OC entend traiter des sujets suivants :
 - a. La mise à jour des analyses économiques et financières des phases 2 et 3 du projet LAD à la lumière de l’expérience vécue lors de la phase 1 du projet LAD;
 - b. Les suivis relatifs à la phase 1 du projet LAD;
 - c. L’opportunité d’autoriser les phases 2 et 3 conjointement.
13. À ce stade de l’analyse, OC peut énoncer les conclusions préliminaires suivantes quant aux sujets identifiés au paragraphe précédent :
 - a. OC constate que les coûts anticipés de la phase 1 du projet LAD seront inférieurs aux coûts projetés dans le dossier R-3770-2011. Ces écarts sont dus, notamment, à une baisse du coût unitaire d’achat et d’installation des compteurs ainsi qu’à une diminution du coût de relocalisation des ressources. OC aimerait examiner comment ces changements se reflètent dans les analyses économiques et financières des phases 2 et 3 du projet.
 - b. OC observe que le taux d’adhésion à l’option de retrait est inférieur au taux prévu lors du dossier R-3788-2012. À cet égard, OC aimerait se pencher sur l’acceptabilité sociale du projet en obtenant davantage de détails quant au processus de plaintes et d’adhésion à l’option de retrait.
 - c. Également, OC constate que le Distributeur propose d’autoriser les investissements relatifs aux phases 2 et 3 conjointement alors que ces deux phases devaient initialement être traitées séparément. OC souhaite s’assurer du bien-fondé de cette approche.
14. En conséquence, OC présente ci-dessous les moyens qu’elle estime nécessaires pour appuyer sa participation en l’instance.

V. PARTICIPATION

15. De manière générale, OC entend déposer des demandes de renseignements afin d’obtenir des précisions et approfondir sa compréhension de la preuve de la demanderesse; elle pourrait également procéder à des contre-interrogatoires si la Régie décide de tenir une audience publique et elle présentera une argumentation finale qui précisera les conclusions qu’elle recherche dans le présent dossier.
16. Par ailleurs, OC tient à souligner qu’elle tentera de coordonner sa participation avec les autres intervenants qui partagent ses préoccupations.

a) Représentation

17. OC a retenu les services de Me Éric David de la firme Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l. pour la représenter dans la présente instance. La rémunération demandée pour le procureur reflète l’expérience de ce dernier et s’appuie sur le *Guide de paiement 2012* (p. 6).

b) Analyse

18. OC a retenu les services de Jules Bélanger de l’Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) pour l’assister dans l’examen du présent dossier et pour rédiger un mémoire sur les sujets identifiés au paragraphe 12 de la présente demande d’intervention. La rémunération demandée pour l’analyse reflète leur expérience et s’appuie sur le *Guide de paiement 2012* (p. 6).

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d’intervention;

ACCORDER le statut d’intervenante à Option consommateurs.

Montréal, le 22 novembre 2013

(s) *Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l.*

BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.
Procureurs d’Option consommateurs